

La Lettre du Cercle

Cercle pour l'Aménagement du Territoire

96, rue de Longchamp - 92200 Neuilly-sur-Seine

Tél. : 01 47 45 22 83 / Fax : 01 47 45 51 97

Numéro 12 - avril 2000

Edito

Avec l'an 2000, **La Lettre du Cercle** innove : la "Tribune libre" ouvre dans le présent numéro. Souhaitons bonne chance à cette rubrique, qui se place au centre de la vocation du Cercle : susciter et faire vivre la réflexion et la discussion.

L'Assemblée Générale du Cercle s'est réunie le 22 février. Il y a été décidé de réunir une autre Assemblée Générale fin juin, le même jour que la traditionnelle garden-party dans les jardins de la DATAR, pour y procéder au renouvellement de la moitié des membres du Conseil d'Administration, conformément aux statuts. Les membres du Cercle qui souhaitent participer à son animation et à son fonctionnement sont cordialement invités à se manifester auprès du président et des vice-présidents, pour faire acte de candidature.

A l'issue de l'assemblée générale, un dîner buffet a donné l'occasion à une petite cinquantaine de membres de se retrouver avec la chaleur amicale et la cordialité, avec la complicité même qui caractérise souvent les rencontres entre anciens de l'aménagement du territoire. Dîner et AG avaient été organisés à la DATAR, et quelques grands anciens nous ont dit leur plaisir de se retrouver dans ces lieux devenus presque mythiques pour eux, un peu comme les anciens de certaines écoles ont plaisir à retrouver leur vieux "bahut". Il y avait de la place, et abondance de bonnes choses : qu'on se le dise pour la prochaine fois !

Les activités du Cercle se poursuivent : après l'opération "Utopies", qui s'est terminée par la publication du n° spécial d'Aménagement et Nature" qui vous a été adressé il y a quelques mois,

se profile maintenant "Utopies II", dans laquelle on envisage de demander à quelques grandes "plumes" et personnalités marquantes leurs vues sur le territoire idéal. Tout n'est pas encore décidé, mais c'est déjà une retombée positive des premières "utopies".

Le 22 février, Jacques Lehericy (ACM, 85/92), directeur adjoint du marketing et du développement à l'ONF, a animé un petit déjeuner débat particulièrement intéressant, sur la tempête et la forêt bien sûr, et aussi sur la politique forestière dans le contexte plein de contestations qui la caractérise désormais. Les petits déjeuners du Cercle continuent ainsi à être intéressants, puisque le 17 novembre dernier c'était Jean Daniel Lévi, Directeur "Energie" à Framatome, qui intervenait sur les sites industriels de son groupe sur le territoire, et sur la politique énergétique, notamment nucléaire.

Robert Branche

Tribune Libre

La Lettre du Cercle ouvre dans ce numéro sa "tribune libre", avec un article de Philippe de Castelbajac et Claude Rousseau.

Toutes les approches de la problématique de l'aménagement du territoire pourront être abordées dans cette tribune. L'objectif est de susciter entre les membres du Cercle la discussion, le débat d'idées.

A vos plumes donc, en toute liberté.

(lire pages 5 à 8)

Réservez votre soirée du 20 juin prochain !

Agenda

Le 20 juin prochain, auront lieu la désormais traditionnelle "garden-party dans les jardins de la DATAR" et l'Assemblée Générale du Cercle, avec les élections au

Conseil d'Administration. Réservez dès maintenant votre soirée !

Dès maintenant aussi, et sans attendre l'appel à candidatures officiel qui vous sera adressé ultérieurement, réfléchissez à votre éven-

tuelle implication dans l'animation du Cercle ! Réunions, débats, voyages, publications : le Cercle a besoin de bonnes volontés.

Merci ! ???

Les petits déjeuners du Cercle

29 février : Jacques Lehericy, directeur adjoint du marketing et du développement à l'Office National des Forêts.

L'ONF, établissement public à caractère industriel et commercial depuis 1966, emploie 7000 fonctionnaires des "eaux et forêts" et 6000 ouvriers forestiers.

La France est très boisée : 26% de son territoire, 14 millions d'hectares, dont 4 seulement appartiennent à l'Etat et aux communes. Néanmoins, l'influence de l'ONF est prépondérante sur la politique forestière. Le reste de la profession est peu organisée.

La politique de l'ONF se diversifie : après les boisements intensifs et homogènes, de résineux surtout, des années 50 et 60, on préfère de plus en plus la biodiversité, le mixage des essences, la régénération naturelle. La politique de l'ONF a toujours été fortement voulue et dirigée par l'Etat, en continuité depuis Colbert.

Les méthodes se modernisent : informatique, ouverture, dialogue.

Nouvel outil de l'ONF : Direction du marketing et du développement, "gestion durable d'espaces naturels". Six thématiques : air, eau, milieux naturels, risques naturels, paysage, aménagement.

Filiales de l'ONF Chili, Gabon, Maroc. Avec partenaires étrangers (Allemands), et privés (ISOROY).

La **tempête** des 26 et 27 décembre est un traumatisme très fort : 140 m³ de bois, 300 millions d'arbres, sont par terre. 72 % dans les forêts privées. Dramatique pour certaines communes, et pour beaucoup de PME forestières. Psychologiquement aussi : dépressions nerveuses...

L'action : 1° - mettre le bois à l'abri (on a deux ans au maximum pour le faire), dans l'eau ou enveloppé.

2° - vendre le bois : problème du transport (la voie d'eau à grand gabarit, vers Anvers et Rotterdam, sera très utile).

3° - reconstituer la forêt, avec trois principes directeurs : - avec, et pour l'homme - au maximum pour l'environnement (contre l'effet de serre, pour maîtriser l'eau, pour la biodiversité, pour les paysages) - pour la productivité par la qualité dans la filière bois.

Appui de l'Etat : 12 MMF de prêts (8 stockage, 4 évacuation), 2 MMF de crédits budgétaires (achat de matériel).

Dix-sept personnes assistaient au petit déjeuner. L'exposé de Jacques Lehericy a été suivi d'un échange de

questions et de réponses.

Le compte rendu est disponible. Le demander à Claude Rousseau, 3 place de Séoul, 75014 PARIS, email clarou@free.fr

18 avril : Patrick Leleu, Directeur Général de Bouygues Télécom

Deux thèmes sont prévus : la notion de territoire à Bouygues Télécom, la localisation de ses activités.

Les voyages du Cercle

12 avril : La Bergerie Nationale de Rambouillet.

Une journée, à 50 km de Paris, pour visiter la ferme expérimentale d'Etat, et en option les chasses présidentielles et le château.

Voyages envisagés :

Nantes : la Métropole, l'Estuaire.

Bruxelles : la Commission, le Parlement.

Marne-la-Vallée (la ville nouvelle dont on en parle, seuls ses habitants la connaissent)

Les suggestions de destinations de voyages sont les bienvenues. Les avis sur la durée, les dates, le coût, l'organisation des voyages du Cercle seront très utiles.

Suites du voyage à Londres (24/11/1999)

M. Anthony Dunnett, Executive Director de SEEDA, South East of England Development Agency), qui avait reçu le petit groupe du Cercle à Londres d'une façon très sympathique, sera à son tour l'hôte du Cercle les 25 et 26 avril prochains. Accompagné de ses trois proches collaborateurs, MM. Paul Hudson et Jess Alexander, et Mrs Stella Bellem, il sera reçu à déjeuner le 26 par Jean-Pierre Duport ancien Délégué à l'aménagement du territoire, membre du Cercle, et actuellement préfet d'Île de France. Assisteront au déjeuner Jean-Louis Guigou, membre du Cercle et Délégué à l'aménagement du territoire, et une délégation représentative du Cercle. La veille, le **25 avril à 19h**, un cocktail sera donné en l'honneur de nos hôtes anglais dans les salons de la DATAR, auquel les membres du Cercle sont invités à participer. Le déjeuner du 26 sera précédé de la visite d'un lieu significatif de l'aménagement de la région parisienne.

Petites annonces

Le Cercle recherche parmi ses membres la ou les bonnes volontés qui prendront le relais de Marc Nizery, organisateur irremplaçable des voyages à Chambonchard, au Havre, à Londres.... Adresser les propositions à Jean-Marie Simon (vice-président du Cercle), 18, boulevard de Grenelle 75015 PARIS email : jeanmarie.simon@wanadoo.fr

Membre du Cercle recherche plaquettes "Travaux et recherches de prospective" ("TRP") des années 70. S'adresser à Claude Rousseau (vice-président du Cercle) : 3, place de Séoul, 75014 Paris. email : clarou@free.fr, qui transmettra.

Le Cercle recherche une salle (gratuite ou à faible coût) pour ses assemblées générales, fin 2000 et les années suivantes. Propositions à Jean-Michel Théron, (vice-président du Cercle), 9, rue Alphonse-Pallu, 78110 LE VESINET.

Appel à suggestions pour des lieux nouveaux où organiser les petits déjeuners débats. Objectif : améliorer l'acoustique (mieux entendre, ne pas être dérangé par le bruit des machines à café...). Suggestions (essayées) à Jean Fontaine, trésorier adjoint du Cercle, DATAR, 1, avenue Charles Floquet 75007 PARIS, email : jean.fontaine@datar.gouv.fr

Après huit ans d'existence, le Cercle fait l'objet ci-dessous d'une nouvelle présentation d'ensemble, à titre de rappel et pour tenir compte de ce qu'il a accompli depuis.

Le Cercle Pour l'Aménagement du Territoire

Historique

Le Cercle pour l'Aménagement du Territoire, association privée et indépendante régie par la Loi de 1901, a été fondé en 1991 par Hélène Roger-Vasselin et Claude Rousseau, alors chargés de mission à la DATAR, respectivement depuis 1963 et 1970, et Marc Nizery, ancien collaborateur extérieur de la DATAR, de 1964 à 1978.

Les Membres du Cercle

Le Cercle rassemble aujourd'hui 225 membres. Ils ont été ou sont encore des acteurs de l'aménagement du territoire : anciens ministres, parlementaires, anciens délégués et directeurs à la DATAR, préfets, hauts fonctionnaires, présidents directeurs généraux et dirigeants de grands groupes industriels et d'établissements financiers, chefs d'entreprises de toutes tailles, membres de professions libérales, aménageurs locaux, chargés de mission ou collaborateurs extérieurs de la DATAR.

Hommes et femmes de terrain, ou d'influence, ils portent un intérêt particulier au territoire français, à son développement économique et à son aménagement. Ils gardent vif le souvenir du climat particulier de pragmatisme et d'efficacité dans lequel la DATAR y a travaillé à partir des années soixante, et dont tous ses partenaires ont été fortement marqués. Ils ont souhaité en adhérant au Cercle retrouver et entretenir ce climat, et agir, dans le cadre du statut de l'association, sur les aspects territoriaux et spatiaux de l'évolution économique et humaine du pays. Ils considèrent que la pleine mise en valeur du territoire national, ainsi que la recherche de la meilleure performance économique, dans le contexte européen et mondial du vingt et unième siècle, impliquent la répartition harmonieuse des activités et de la population sur le territoire.

Toutes les sensibilités politiques sont représentées dans le Cercle. Toutes les approches de la problématique de l'aménagement du territoire peuvent y être abordées. Sa crédibilité se fonde sur l'indépendance d'esprit et d'expression de ses membres, sur leurs compétences très diverses, leur expérience et l'élévation de leurs motivations.

Les Actions Marquantes

Des Prises de Position

Dès le 16 octobre 1992, le Cercle a critiqué dans un communiqué de presse, signalé dans *Le Monde*, la dispersion des responsabilités gouvernementales en matière d'aménagement du territoire entre plusieurs ministères, facteur d'inefficacité, voire manifestation de désintérêt pour cette politique.

Un communiqué du Cercle est également intervenu le 18 février 1997, émettant de nouveau de sévères réserves sur la dilution des attributions régaliennes de l'Etat en matière d'aménagement du territoire, à propos de la nomination d'un commissaire à l'espace rural, placé sous l'autorité des deux ministres de l'aménagement du territoire et de l'agriculture, et de celle d'un délégué interministériel à la conversion des activités liées à la défense et à la réforme de l'armée, faisant quelque peu, dans les deux cas, double emploi avec la DATAR.

Lors des élections législatives de 1993, le Cercle a sollicité à son tour des prises de position des candidats, en leur demandant leurs intentions et leurs projets dans ce domaine, et en organisant un débat contradictoire au Sénat.

Il s'est impliqué dans le débat national sur l'aménagement du territoire, mené de juin 1993 à juin 1994 par le gouvernement, en diffusant auprès des parlementaires un important recueil de contributions recueillies auprès de ses membres, puis dans la préparation de la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement du Territoire de février 1995.

Les Activités de Réflexion

Les Petits Déjeuners Débats

En 1992, le Cercle a lancé ses activités de réflexion par l'organisation de débats entre ses membres et avec l'intervention de personnalités extérieures hautement qualifiées, soit par leurs compétences techniques, soit par l'importance de leurs responsabilités dans les domaines en discussion. A l'occasion de déjeuners, puis plus fréquemment de petits déjeuners, sont ainsi intervenus et ont débattu avec les membres du Cercle : Bernard Latarjet, Corinne Lepage, Pierre Larrourou, Hélène Gisserot, Jean-François Drevet.

A partir de 1996, le Cercle a systématisé l'organisation de séries de débats sur des thèmes prédéterminés, correspondant aux préoccupations fondamentales, ou d'actualité, de l'aménagement du territoire. Les réflexions ont été centrées tout d'abord sur la question des services publics et de leur répartition sur le territoire. Cette orientation faisait suite au "moratoire" décidé par le gouvernement à Mende. Plusieurs réunions et débats ont été organisés sur ce thème entre membres du Cercle, avec l'intervention d'importantes personnalités extérieures (la desserte ferroviaire : Claude Martinand, la poste : Yvon Aupied, les télécommunications : Gérard Jauréguiberry, la santé : Jacques Brunier). A été également débattue la notion de service public dans le cadre de la réglementation communautaire en matière de concurrence.

En 1998 et 1999, cinq débats entre membres du Cercle et dirigeants de grandes entreprises ont été organisés sur le thème de la "prise en compte du territoire dans la stratégie des grands groupes industriels". Sont intervenus sur ce thème : Laurent SAMAMA, Directeur Général de *NOKIA FRANCE*, Antoine GENDRY, Directeur général adjoint des *CIMENTS FRANÇAIS*, M. MAUPIN, Directeur des affaires immobilières du groupe *L.V.M.H.*, et Jean-Daniel Lévi, Directeur général "énergie" à *FRAMATOME*, Jacques Lehericy, Directeur à l'ONF.

L'Opération "Utopies"

En 1997 et 1998, le Cercle a tenté de rouvrir le champ de l'imagination, l'une des clés indispensables de la politique d'aménagement du territoire, et de retrouver le chemin des visions fondatrices de cette politique. Avec l'aide de la "Lettre de la DATAR", son *Appel à Utopies* a bénéficié d'une large diffusion, et a suscité suffisamment d'intérêt pour conduire à un volume important de contributions. Les plus marquantes ont été publiées à l'été 1999 dans un cahier spécial de la revue "*Aménagement et Nature*".

Les Groupes de Réflexion

En 1998 et 1999 ont été créés au sein du Cercle des "groupes de réflexion", sur des thèmes particuliers : "concertation et développement durable" (animé par Jean-Marie Simon, vice-président), "territoires et nouvelles technologies" (Robert Branche, président, et Hervé Nora, administrateur), "interrégionalité" (Alain Plaud).

Les Représentativités du Cercle

Le Cercle a été sollicité à partir de 1993 de participer à divers colloques, tels notamment que celui de l'AGEFI.

La Présidente fondatrice du Cercle a été invitée à participer, ès qualité, au colloque tenu les 21 et 22 novembre 1996, à Dijon, par la Fondation Georges Pompidou, sur l'aménagement du territoire entre 1963 et 1974.

Le Cercle a été consulté par plusieurs instances gouvernementales, ayant trait à la réforme de l'Etat ou à la redéfinition de la politique d'aménagement du territoire.

Les Réunions Conviviales

Le Cercle a aussi été constitué pour entretenir entre ses membres des relations amicales et conviviales. Il fait ainsi se retrouver les anciens de l'aménagement du territoire, et se rencontrer des générations successives d'acteurs de l'aménagement du territoire, comme les chargés de mission actuels de la DATAR avec leurs anciens.

Sont organisées deux fois par an des réunions conviviales, dont l'assemblée générale du début de l'année, et une "garden-party" en juin/juillet, occasions de retrouvailles générales.

Les Voyages du Cercle

Le Cercle, dans un esprit à la fois de convivialité et de réflexion, a entrepris en 1996 d'organiser pour ses membres, en petits groupes d'une douzaine de personnes,

de courts déplacements sur le terrain, pour analyser ensemble, *in situ*, des exemples marquants d'aménagement et avoir des contacts avec les personnalités concernées sur place.

Un déplacement au Havre a eu pour objet le projet "**Port 2000**", et les dispositions visant la préservation de la nature dans l'estuaire de la Seine.

Une visite a été organisée dans le Massif Central, sur le site du projet de barrage de Chambonchard (Allier), élément important du programme de régulation des crues de la Loire et de ses affluents.

En septembre 1999, un voyage à Londres a permis de visiter les Docklands, et de rencontrer les représentants de London First (agence de développement du Grand Londres), et de SEEDA (agence de développement du Sud-Est de l'Angleterre). A la suite de ce voyage, M. Anthony Dunnett, directeur exécutif de SEEDA, a été invité à Paris par le Cercle.

Le Cercle recherche, à l'occasion de chacun de ces voyages, l'établissement de relations susceptibles d'avoir des suites profitables dans le domaine de l'aménagement et le développement économique du territoire.

Les Publications du Cercle

Encore embryonnaires, les activités du Cercle en matière de publications se sont concrétisées dans la revue Aménagement et Nature, à l'occasion de l'opération "Utopies" (voir plus haut).

"La Lettre du Cercle"

A partir du bulletin de liaison constitué dans les premières années du Cercle, "La Lettre du Cercle" s'ouvre désormais à l'expression libre d'opinions diverses ayant trait à l'aménagement du territoire, ou aux grands sujets connexes. Sa diffusion est élargie au-delà des membres du Cercle, en fonction de son contenu.

Que devenons-nous ?

Claude Rousseau, vice-président et fondateur du Cercle avec Hélène Roger-Vasselin et Marc Nizery, est en retraite depuis décembre dernier. Il était arrivé à la DATAR en septembre 1970, et a donc connu tous les délégués successifs, sauf Olivier Guichard, qu'il a eu comme ministre de l'aménagement du territoire. Ses dossiers sur la desserte aérienne du territoire sont repris par Michel Vermeulen, également membre du Cercle. **La Lettre du Cercle** lui souhaite une retraite active et sportive, avec beaucoup de vélo, de ski et de voile.

Sabine Thibaud a quitté la DATAR pour la mission "Plaine de France". Elle était déjà à la DATAR en 1992, lorsqu'il était question de déménager à La Plaine-Saint Denis... il s'agit paraît-il de la même "Plaine".

Sophie Guilbot-Christaki a aussi quitté la DATAR, pour préparer le concours d'entrée à l'Ecole Nationale d'Administration. Rendez-vous bientôt avec Madame l'Administratrice.

Vincent Ham va rejoindre incessamment l'Institut Géographique National, son organisme d'origine. Son brio dans l'informatique et la cartographie réunis manqueront beaucoup à ses petits camarades chargés de mission, et à ses amis du Cercle.

Christophe Terrier, statisticien de la DATAR depuis 1995, est parti à la Direction du Tourisme. Puisse-t-il, grâce au Cercle, continuer de nous faire bénéficier de sa grande philosophie.

Jean-Michel Théron, vice-président du Cercle, a quitté la présidence de La Hélin-Vie pour prendre celle de **CHATEAU D'EAU S.A.** Il distribue désormais de l'eau en bonbonnes, au sein d'un groupe qui en vend en plus grande quantité avec des tuyaux.

Christophe Maurel a quitté la Chambre de Commerce et d'Industrie de Dieppe. Il a rejoint EDF, à la Direction Régionale de Haute Normandie. Il reste bien au courant des suites du voyage du Cercle à Londres, qu'il avait largement contribué à mettre sur pied avec Marc Nizery.

Tribune libre – Libres opinions

Philippe de Castelbajac et Claude Rousseau, deux vétérans de la DATAR, inaugurent cette nouvelle rubrique. Ils rappellent la grande permanence de l'objectif premier de l'aménagement du territoire, depuis un demi-siècle : lutter contre la concentration indéfinie et suicidaire des activités et des habitants dans la région capitale. Sauver Paris de la congestion, lui permettre de redevenir la plus belle, la plus prestigieuse et la plus attractive des capitales mondiales, voilà leur objectif. Pour cela, ils rafraîchissent l'argumentaire classique des aménageurs du territoire, à la lumière des toutes dernières statistiques.

Où va l'aménagement du territoire ?

par Philippe de Castelbajac et Claude Rousseau

C'EST pour mettre fin à la croissance démesurée de la région parisienne que la politique d'aménagement du territoire a été inventée en France, avant même que la DATAR soit créée pour en être chargée. Pour les aménageurs de métier, il va de soi que cet objectif majeur reste bien le premier, le plus prégnant, celui qui conditionne tous les autres. Pourtant, il paraît aujourd'hui nécessaire de le rappeler, au moment où d'étranges décisions sont prises concernant l'Île de France, et où plus largement notre société et sa technostucture semblent avoir perdu tous leurs repères en la matière. C'est en effet sur l'évolution de la région parisienne que les générations qui viennent nous jugeront. Ce que sera devenue la mégalopole parisienne dans vingt ou cinquante ans conduira de toute façon à regarder en arrière ce qu'aura été la politique d'aménagement du territoire, et au pire à se demander si elle a réellement existé.

On a pu le croire, à une certaine époque. Les recensements de 1968, 1975 et 1982 ont montré alors que

l'aménagement du territoire "a eu marché"

la tendance se renversait dans le sens souhaité. Les départs de Paris vers la province étaient devenus plus nombreux que les arrivées de provinciaux à Paris ; la part de l'Île de France dans l'augmentation de la population, de 31 % entre 1954 et 1962, était tombée à 12 % entre 1975 et 1982. En 7 ans elle n'avait gagné "que" 195 000 ha-

bitants. La stabilisation semblait à portée de main. Ce qui avait pu paraître un objectif utopique aux yeux des sceptiques commençait de se réaliser.

La politique de décentralisation, partie essentielle de la politique d'aménagement du territoire lorsqu'elle était active et efficace, a profité à l'Île de France plus qu'à toute autre région. Auparavant, pendant les années d'après-guerre, l'État y avait concentré le tiers des crédits d'équipement urbain, sans parvenir à réduire les temps de transport, à éliminer les bidonvilles, à sauver les espaces verts. C'est seulement à partir du moment où sa croissance a été jugulée qu'on put être entrepris les grands travaux (villes nouvelles, voies sur berge, métro régional, 600 km d'autoroutes...) sans lesquels elle aurait sombré dans le chaos.

un dispositif politique fin et subtil

Ce début de réussite avait été obtenu à l'aide d'un dispositif politique fin et subtil, presque tombé dans l'oubli aujourd'hui. Par son rattachement direct au Premier ministre, la DATAR avait la possibilité, en préparant des arbitrages sages et raisonnables, et néanmoins volontaristes, d'agir sur les budgets d'investissement de tous les ministères impliqués dans l'aménagement du territoire. Elle ne disposait elle-même que d'un budget très modeste, inférieur à 2 % du budget d'investissement de l'État. Par comparaison, la subvention versée à la RATP était deux fois plus élevée. D'une façon un peu superficielle, et en ne comprenant pas tout à fait le dit

dispositif, le professeur américain Sundquist pouvait écrire, dans un inventaire des politiques régionales européennes, que les responsables de la Délégation, lorsque les recensements ont montré un net ralentissement de la croissance parisienne, pouvaient se dire "avec un mélange d'orgueil et de chagrin", qu'ils avaient atteint leur objectif avec les moyens financiers les plus faibles d'Europe.

Quant à l'argument souvent avancé selon lequel la décentralisation était incompatible avec les besoins des entreprises, il s'est rapidement effondré. Jamais l'économie française n'a progressé aussi vite. Il aurait d'ailleurs suffi pour s'en convaincre de regarder l'Allemagne : c'était déjà le pays le plus décentralisé d'Europe, et c'était en même temps sa première puissance industrielle.

Et puis lentement, sans débat, "en douce", pourrait-on dire, et sous la pression des élus parisiens et franciliens affamés de crédits publics, d'emplois et de taxe professionnelle, ne comprenant visiblement pas que

cette politique a disparu, "en douce"

l'équipement et le développement de la province étaient le seul moyen de sauver Paris, cette politique a quasiment disparu. Au cours des années quatre-vingt, le recul de la volonté gouvernementale en la matière a gagné tous les secteurs de l'aménagement du territoire. La levée presque totale en 1985 des restrictions à la construction de bureaux dans la région capitale a été et reste aujourd'hui une

catastrophe, dont les effets se feront encore sentir longtemps, malheureusement. Jamais il n'y eut semblable explosion sur le marché immobilier parisien. Les primes aux entreprises s'implantant dans les régions moins développées, théoriquement de 17 % ou 25 % de leurs investissements selon les zones, sont descendues jusqu'à 6%. Les grands chantiers de la décennie se sont tous réalisés dans la capitale, qu'il s'agisse de l'Opéra de la Bastille, du musée d'Orsay, du déplacement du ministère des finances à Bercy, du réaménagement du Louvre, du musée des sciences et techniques à La Villette, de Disneyland, de la Grande Bibliothèque.

Délaissée par Matignon, la DATAR a été successivement rattachée au ministère du Plan, au ministère de l'Équipement, au ministère de l'Intérieur, au ministère de l'Industrie, au ministère de la Ville, aujourd'hui au ministère de l'Environnement. Rien ne montre mieux que cette errance combien ses objectifs sont devenus incertains. Son budget, pourtant bien modeste, on l'a dit plus haut, a été réduit de plus de moitié. La solution de facilité pour les entreprises du recours à la main-d'œuvre étrangère a fait le reste : l'appel à l'immigration a été et constitue encore la grande ressource des entreprises d'Ile de France, que l'on n'incite plus guère à aller vers les zones de chômage en province. La carte de l'immigration

conséquence : tout va mal en Ile de France

est la carte de l'anti-aménagement du territoire : 45 % des actifs étrangers légaux, 80 à 90 % des clandestins se trouvent en Ile de France. Et nous nous devons de reconnaître, vis à vis des immigrés eux-mêmes, qu'on les y traite bien mal, socialement.

Les effets ne se sont pas fait attendre. Entre les deux recensements de 1982 et 1990, la région a gagné - hors immigrants clandestins, bien sûr - 577 000 habitants, l'équivalent d'une ville comme Toulouse, et a absorbé 40 % de la croissance nationale des emplois. Elle a accueilli 79 000 habitants supplémentaires par an et passera, estimait l'INSEE avant le dernier recensement, de 9,5 millions d'habitants en 1995 à un chiffre compris entre 12,3 et 13 millions en 2025. Seules les métropoles du tiers monde croissent aussi vite, et le contraste avec les capitales de l'Europe développée est saisissant. Londres diminue sa population, a maintenant 2 millions d'habitants de moins que Paris, et le gouvernement anglais a depuis longtemps fermé les établis-

sements chargés de développer les villes nouvelles autour de la capitale, sans rencontrer d'opposition.

Du coup les problèmes parisiens resurgissent avec une force accrue, la boîte de Pandore est à nouveau ouverte :

- envolée du coût de la main-d'œuvre et des terrains : le prix au mètre carré des logements neufs est de 40 % supérieur à celui des villes de province de plus de 200 000 habitants. Paris se situe au 2ème rang en Europe pour le prix des bureaux, derrière Londres mais loin devant les autres villes. Le prix de revient du kilomètre d'autoroute est 3 fois supérieur pour la Francilienne, 5 fois pour l'A 86, à celui des rocade des métropoles de province.

- aggravation des difficultés de circulation : les bouchons augmentent de 10 % par an sur les voies rapides, de 17 % sur l'ensemble du réseau d'Ile de France. La vitesse des autobus de la RATP, tombée à moins de 10 kilomètres à l'heure dans le centre, est inférieure à celle de l'omnibus à cheval Madeleine Bastille au début du siècle. Le temps perdu par les Franciliens dans les embouteillages est équivalent au temps passé à travailler à Lyon. Pour éviter une nouvelle aggravation, il faudrait 10 milliards d'investissements par an, la moitié pour les voies routières, la moitié pour les transports en commun, ce qui représenterait un doublement, impossible, de l'effort prévu dans le projet de contrat de plan 2000/2006. Les grands chantiers ferroviaires et routiers (Météor, Eole, Orbitale, A86, Francilienne) ont été fortement ralentis, voire abandonnés ou suspendus. Météor est enfin réalisé et intégré au réseau des lignes de métro (c'est la ligne 14), et permet accessoirement de se rendre compte du coût énorme d'un seul maillon supplémentaire du système de transport parisien, financé pour moitié sur le produit des impôts perçus par l'Etat sur l'ensemble du pays.

- pollution de l'air, liée à la circulation : 2 % d'automobiles en plus aux heures de pointe suffisent pour engendrer 20 % d'embouteillages en plus ; or, à l'arrêt les moteurs tournent et la conduite en accordéon induit une combustion très importante. Si les conditions atmosphériques s'y prêtent, la pollution en dioxyde d'azote et en dioxyde de soufre dépasse le seuil critique. Un dispositif restreignant l'utilisation des voitures en cas d'alerte maximale a dû être créé, et fonctionne depuis 1997.

- désintégration du tissu social : la proportion de Franciliens vivant seuls dépasse de 40 % celle constatée en

province. La région concentre 45 % des toxicomanes, 40 % des vols à main armée, 27 % des viols, 46 % des cas de SIDA. Tout cela pour 19 % seulement de la population totale de la France.

- augmentation rapide des disparités internes à l'agglomération, particulièrement manifeste dans l'évolution des prix fonciers. Si l'on range les communes de banlieue en 4 groupes en fonction du prix moyen des terrains, on constate que deux périodes très différentes se sont succédées depuis 1976. Jusqu'en 1984 on enregistre une tendance à la convergence des prix. A partir de 1985 tout change : les prix se mettent à croître d'autant plus vite que les communes sont déjà chères. Le premier groupe, après avoir été 4,2 fois plus cher au mètre carré que celui des communes pauvres en 1976, puis seulement 2,7 fois plus en 1984, a progressé si vite qu'il est devenu 9 fois plus cher en 1990. On voit là l'éclatement de l'agglomération entre communes riches et communes pauvres, source du mal des banlieues. Le sous-prolétariat se retrouve dans des îlots de logements vétustes ou inadaptés, mal entretenus. La vie y est d'autant plus difficile et l'espoir d'insertion d'autant plus réduit que les services collectifs de base (sécurité, santé, éducation, transports même) n'y sont pas assurés dans des conditions satisfaisantes.

La dégradation de l'agglomération capitale débouche sur des perspectives d'autant plus sombres qu'elle perdure alors même que l'Etat a fortement accru sa contribution budgétaire. La part des crédits d'investissement qu'il y consacre est passée de 20 % pendant les années 1976-1980 à 30 % au cours des années quatre-vingt. Sur la période 1976-1990 l'Ile de France a reçu par habitant 60 % de plus que la province. Les pouvoirs publics ne parviennent plus à financer à la fois l'extension de l'agglomération et le maintien d'un niveau acceptable des conditions de vie.

Il y a quelque chose de tragique dans l'aveuglement des élus de la région, responsables avec les gouvernements successifs de précipiter ainsi le « grand Paris » dans le mur, et l'on serait tenté de leur dire : *"Vous l'avez voulu, débrouillez-vous"*. Mais outre que la province ne peut rester durablement à la portion congrue, c'est le rôle international de la capitale, si vital pour l'économie du pays tout entier, qui est compromis. Encombrée d'activités que rien de fondamental n'empêchait de s'implanter en province, elle décourage les investisseurs étrangers. Entre 1989 et 1996, 16 % seulement des quartiers généraux

américains installés en Europe ont choisi la France, contre 31 % la

une politique suicidaire

Grande-Bretagne et 40 % le Benelux. En ce qui concerne les Japonais l'écart est encore plus inquiétant : 5 % en France contre 24 % en Grande-Bretagne, 27 % en Allemagne et 40 % au Benelux. Bruxelles et Londres arrivent en tête des villes d'implantation. Francfort est de plus en plus menaçant. Il suffit pour comprendre ce désintérêt de comparer les densités de population dans les communes centre : avec 20 450 habitants au kilomètre carré, densité qui fait par ailleurs son originalité et une grande partie de son charme, Paris *intra-muros* est bien incapable de remplir les fonctions urbaines centrales attendues d'elle par plus de dix millions d'habitants ! Ce n'est pas le cas à Londres (7 700 habitants au kilomètre carré), à Bruxelles (6 050), à Francfort (2 500). Et n'oublions pas que Bruxelles et Francfort ont moins de 2 millions d'habitants : tout y est de ce fait beaucoup plus facile, y compris et surtout d'y présenter l'attractivité nécessaire au développement des hautes fonctions internationales. On voit bien une fois encore, en passant, que la « puissance » des villes n'est pas fonction du nombre de leurs habitants.

Pour la France considérée dans son ensemble, continuer de remplir inconsiderément Paris, et surtout ses énormes banlieues, avec des activités et des habitants toujours plus nombreux, est une politique de gribouille, voire une politique véritablement suicidaire.

il n'y a plus de volonté politique

Ainsi, après le sursaut éphémère du début des années 90, où l'idée d'aménager le territoire a semblé un temps être redevenue politiquement correcte (décision courageuse du gouvernement Cresson de transférer 30 000 emplois publics de Paris en province, loi Pasqua de février 1995...), la politique gouvernementale d'aujourd'hui ne manifeste plus guère de volonté de résistance aux vieux démons de la concentration en région parisienne. D'une façon choquante – certains diront scandaleuse, ou d'une façon plus insidieuse avec des arguments techniques apparemment indiscutables, des politiques nationales lourdes continuent de renforcer la concentration en région parisienne.

Il en est ainsi, pour par exemple, de la préférence pour les TGV Paris-

province qui subsiste en matière d'équipement ferroviaire, et qui ne cesse de renforcer encore la fameuse « étoile de Legrand », tant dénoncée pourtant, et de la politique de « HUB » d'Air France, qui concentre paradoxalement la plus grande partie du trafic aérien français sur l'aéroport de Paris Charles de Gaulle (Roissy), là précisément où cela fait le plus mal, en plus, en termes de nuisances...

On pourrait citer ainsi bien d'autres exemples où les intérêts à long terme du territoire et de ses habitants ou utilisateurs sont abandonnés à ceux, plus immédiats, de telle ou telle corporation, de tel ou tel groupe de pression, faute d'avoir la volonté forte d'aménager et de rééquilibrer le territoire, et en tout premier lieu de mettre fin à la croissance démesurée de la région parisienne. C'est depuis longtemps la tâche quotidienne des aménageurs du territoire, pour le compte du pouvoir exécutif, que de veiller à ce que les tendances naturelles, et souvent légitimes, des divers agents économiques ne viennent pas, d'une façon qui deviendrait inacceptable, contrecarrer la recherche des objectifs d'équilibre et de solidarité que s'est donnés la collectivité nationale en se dotant de la politique d'aménagement du territoire.

Mais c'est une autre chose, inattendue pour le moins, que d'assister à ce qui confine au détournement de procédure, pour ne pas dire de fonds, dans la décision de l'été 1999 d'affecter des crédits du fonds européen de développement économique régional (FEDER) aux quartiers et banlieues à problèmes de la région parisienne.

Il est vrai que les premiers résultats du recensement de 1999, actuellement en cours d'exploitation à l'INSEE, semblent montrer un nouveau ralentissement de la croissance parisienne : la population de l'Ile de France, entre 1990 et 1999, n'aurait augmenté "que" de 0,25 %, par an, soit de 265 000 habitants au total. Mais on peut s'interroger sur la validité de ces chiffres : l'INSEE, dans une estimation provisoire portant sur la période 1990-1995, à partir d'indications aussi sérieuses que le nombre d'abonnés à EDF et les informations des organismes versant des prestations familiales, concluait à un taux de croissance annuel de 0,6 %, soit plus de deux fois supérieurs. Certaines portes ne s'ouvriraient-elles pas facilement aux recenseurs ?... Par ailleurs les départs ont été surtout le fait de retraités, et le taux de natalité de l'Ile de France est devenu trois fois supérieur à celui de

la province : entre 1990 et 1999 la région a contribué pour 42 % à l'excédent national de naissances sur les décès, ce qui laisse entrevoir une nouvelle explosion démographique en Ile de France. Enfin la concentration économique s'est accentuée : l'écart

le recensement : une interprétation douteuse

de PIB par tête avec la province est passé de 65 % en 1982 à 75 % en 1996. Amoindrie dans la fabrication de produits manufacturés, la suprématie de la capitale s'est fortement renforcée dans la production des services, et dans les fonctions de commandement : 44 % des salariés relèvent de sièges sociaux situés en Ile de France ; la région concentre 41 % des ingénieurs et des cadres du secteur privé, 47 % des chercheurs. Il est clair que le seul ralentissement de croissance du chiffre total de la population d'Ile de France relevé au dernier recensement, outre qu'il ne constitue pas un véritable renversement de tendance, masque en fait le maintien, voire l'accroissement des phénomènes de concentration économique et, sur longue période, de la population.

Cela constaté, peut-on encore invoquer l'objectif du développement économique régional pour l'affectation du FEDER en Ile de France ? En signant les traités fondant les fonds européens et fixant les règles de leur utilisation, parlions-nous avec nos partenaires du développement de notre région capitale, concurrente de Londres, Bruxelles, Francfort, etc. ? Certes, la Commission a accepté à la mi-janvier 2000 cette proposition du gouvernement français...

Sûrement, la lutte contre le chômage reste la priorité des priorités, partout. Mais n'est-il pas naïf – pour ne pas être plus méchant – de faire dans cette priorité nationale une super-priorité en faveur de la création d'emplois à l'intérieur de ces banlieues elles-mêmes ? A-t-on oublié que le marché du travail en Ile de France est en grande partie unifié de fait, et que la majorité des franciliens travaillent ailleurs que dans la commune où ils habitent ? Croit-on vraiment que l'on trouvera beaucoup de créateurs d'emplois assez audacieux pour mettre leurs entreprises dans les communes atteintes du mal funeste des banlieues ? Mais peut-être les élus concernés se bercent-ils de l'espoir de percevoir enfin, eux aussi, « de la taxe professionnelle » de ces entreprises problématiques... Le succès limité des « zones franches » de banlieue ne laisse guère d'espoir

dans cette direction.

une dérive surprenante

Mais surtout, ces graves problèmes des banlieues parisiennes, dans la région la plus riche et la plus « puissante » de France, la région quantitativement la plus forte d'Europe en termes économiques, n'auraient-ils pas dû rester principalement du ressort de la solidarité interne à l'Ile de France ? Si un coup de main de l'Etat était vraiment nécessaire, devait-on pour cela utiliser l'argent *a priori* destiné dans le cadre communautaire au développement économique des régions françaises de province, si en retard par rapport à l'Europe du nord et à la fameuse « banane bleue » ?

Non, évidemment, ...à moins que l'on ait renoncé à toute politique d'aménagement du territoire. C'est en effet à cela que reviendrait de déclarer forfait devant la difficulté d'atteindre le tout premier des grands objectifs, la maîtrise de la croissance parisienne, en considérant désormais la concentration comme inéluctable. Car la constitution de ces quasi-ghettos que tendent à devenir les quartiers et banlieues à problèmes est une des retombées les plus marquantes de la concentration parisienne : il incombe donc aux budgets qui bénéficient par ailleurs de cette concentration (par la fiscalité régionale et départementale sur les entreprises), de remédier à ses conséquences perverses. Sinon, il n'y a pas de raison que la concentration s'arrête jamais !

La décision d'appliquer le FEDER en région parisienne reste somme toute anecdotique, et même d'ampleur assez modeste relativement à la part restant acquise à la province. Mais c'est une maladresse grave, parce qu'elle amorce la suppression de toute autorégulation entre la tendance à la concentration et ses effets négatifs. Cette autorégulation

est de toute façon insuffisante, et il est nécessaire de maintenir une forte pression de l'Etat pour éviter que Paris ne dérive progressivement vers Mexico. C'est pourquoi la récente décision, qui va en sens inverse, est très regrettable, et laisse craindre d'autres démissions devant la concentration. Et l'Etat achèverait ainsi de céder à la pression de ses partenaires territoriaux, qui ne sont pas spontanément conduits à la sagesse par notre système institutionnel, fiscal notamment : voilà pourquoi il est tout à fait regrettable que l'Etat se trompe ainsi de sens sur le chemin difficile de l'aménagement du territoire et de la lutte contre la surconcentration urbaine. La décision de l'été dernier est un véritable encouragement au vice du « toujours plus d'activités et d'habitants ».

Mais tout espoir n'est pas perdu. Les élus franciliens commencent eux-mêmes à s'effrayer d'une surpopulation qu'ils n'ont pas réellement voulue, même s'ils l'ont provoquée par manque de vision d'avenir. Ils com-

tout espoir n'est pas perdu

mencent à craindre que Paris rejoigne les plus mauvais exemples mondiaux de « mégalo-poles » sur le plan de l'insécurité, de la pollution et des difficultés de transport. Et dans le même temps ils perçoivent, et les ministères avec eux, qu'il n'y a pas de solution budgétaire aux problèmes actuels. L'accord pour le ralentissement et l'arrêt de la croissance parisienne pourrait être quasi unanime à condition que l'autorité supérieure – ce ne peut être que le gouvernement – veuille bien le proposer.

Arrêter la croissance du « grand Paris » peut être interprété *a priori* comme une décision négative : il ne faut pas bien entendu s'arrêter là. Ce pourrait être le point de départ d'une politique ambitieuse pour Paris et

l'Ile de France, qui pourraient trouver, ou retrouver, les fonctions d'importance mondiale pour lesquelles la capitale française dispose déjà de nombreux atouts, plus ou moins gâchés déjà par les méfaits de l'engorgement généralisé.

Pour cela, une vision à long terme est indispensable, qui soit à la fois plausible, acceptable par la population concernée, et cohérente avec la vision à long terme de l'ensemble du territoire français. Les perspectives européennes et mondiales doivent aussi, bien entendu, être prises en

pour une vision à long terme

compte dans l'élaboration de cette grande vision à long terme de l'ensemble territorial français. D'autant plus que ces perspectives sont d'un ordre différent, en ce qu'elles échappent à notre volonté.

On le voit, on n'échappe pas à la nécessité, même dans la gestion de problèmes vifs dans le court terme en région parisienne, à la nécessité de se donner une politique pour l'aménagement de notre territoire. Le laisser-faire auquel pourraient conduire aussi bien le libéralisme simpliste que l'impuissance devant les groupes de pression et les élus locaux, serait rapidement sanctionné par l'obligation d'intervenir à chaud lors de dysfonctionnements graves, comme des émeutes venues des banlieues, ou des « pics » graves de pollution atmosphérique, ou encore d'autres catastrophes, que nous n'imaginons pas... Et en dehors de tout catastrophisme, on peut simplement craindre la détérioration progressive dans la région capitale, par les effets de la concentration, de l'efficacité économique, de la qualité de la vie et pour tout dire de l'attractivité générale, ce qui conduirait irrémédiablement au déclin.

Le comité de lecture de *La Lettre du Cercle* reçoit et examine toute proposition d'article à insérer dans la Tribune libre. Il se réserve l'appréciation de l'opportunité de la publication. Les textes sont à adresser à Claude Rousseau, 3, place de Séoul, 75014 PARIS, sur disquette ou par mail à clarou@free.fr, au format Microsoft "Word" ou "Works".